

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CCAS N° 03-03/2022**

**Date de convocation et d'affichage : 3 mars 2022**

**Objet : Sollicitation d'une subvention auprès de la CARSAT dans le cadre du conventionnement ANCV pour le Programme Seniors en Vacances.**

L'an deux mil dix-vingt-deux et le huit mars à 18 heures, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

**Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – VEY-FARCE Cathy – ANGE Josianne – WOZNIAK Jean-Marie – ROBIN Christelle – CHIODI Colette – ROBERT Danielle – DUBAR Annie – TRAINEAU Marie-France – LANGA Daniel.**

**Excusés : GRANGER Anne-Marie – AUROUX François – BERBEL Laura.**

**Absents : CAMU Géraldine – VANDECASTEELE Corinne – JUVENON Marie-Hélène – TEUFERT Éric.**

**Procuration : GRANGER Anne-Marie à VEY-FARCE Cathy – AUROUX François à DUBAR Annie – BERBEL Laura à TRAINEAU Marie-France.**

**VEY-FARCE Cathy a été élue secrétaire de séance.**

- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ◆ Vu la possibilité de solliciter une aide de la CARSAT dans le cadre de l'organisation d'un voyage en partenariat avec l'ANCV à destination des seniors,

Considérant que la CARSAT Rhône-Alpes peut octroyer une subvention d'un montant de 2 000 € maximum au CCAS de Clérieux.

Considérant qu'il est proposé de solliciter une subvention de la CARSAT en répondant à l'appel à projet 2022 et, en cas d'attribution, d'en faire bénéficier par conséquent les seniors de Clérieux inscrits au voyage 2022.

**Les membres du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**SOLLICITE** la CARSAT pour l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de 2 000 € pour la participation au financement du voyage ANCV de l'année 2022.

**AUTORISE** le Président à effectuer toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du CCAS soussignés.**

**Extrait certifié conforme.**

**Fait à Clérieux, le 22 mars 2022.**

**Le Président  
Fabrice LARUE**

